Compte rendu Conseil municipal

04 février 2019

Lundi 18 février, Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, les maires délégués et les adjoints ont reçu Louis Laugier, préfet de la Savoie, Frédéric Loiseau, sous-préfet de la Savoie et Bernard Airenti, conseiller montagne auprès de la préfecture en visite sur la commune de La Plagne Tarentaise. La journée a débuté par un temps d'échange à la mairie où les élus ont pu présenter les dossiers structurants en cours sur les villages et sur la station ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées.
Puis cette rencontre s'est poursuivie par une visite du domaine skiable en présence de Nicolas Provendie, directeur de la société d'aménagement de La Plagne.
L'occasion pour les représentants de l'Etat de nourrir un bel échange avec les élus locaux, et de se rendre au cœur des territoire.

la Plagne Tarentaise

Conseil municipal du 04 Février 2019

L'an deux mille dix neuf
Le 4 février à 19h00
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.
Etaient présents :
M. Jean-Luc Boch, maire
MM. Favre Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, Renaud Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, Gonthier Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan
M. Merel Patrice, 1er adjoint, Mme Groetzinger Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. Buthod Garçon Freddy, 3e adjoint, Mme Gensac Véronique, 4e adjointe, Mme Charrière Christiane, 6e adjointe, M. Hanrard Bernard, 7e adjoint, Mme Hoën Martine, 8e adjointe, M. Montillet Gérard, 9e adjoint, Mme Buthod Maryse, 10e adjointe
Mmes Astier Fabienne, Bérard Patricia, Brun Séverine, Girod-Gedda Isabelle, Emprin Sylvie, Ferrari Valérie, Lizeroux Marion, Marchant Maillet Patricia, Michelas Corine, Montmayeur Myriam, conseillères municipales
MM. Allamand René, Anxionnaz Didier, Bouzon Charles, Broche Richard, Cleyrat Christian, Dancre Francis, Girond Emmanuel, Luiset René, Ollinet Alain, Ougier Pierre, Ougier-Simonin Joël, Pellicier Guy, Richermoz Roland, Servajean Daniel, Tresallet Anthony, Usannaz Bernard, conseillers municipaux
Excusés :
M. Poussin Roger, 5e adjoint (pouvoir à Richermoz Roland)
Mmes Bertrand Chantal (pouvoir à Pellicier Guy), Faggianelli Evelyne (pouvoir à Ougier Pierre), conseillères municipales
M. Ougier Raphaël (pouvoir à Astier Fabienne), conseiller municipal
Absents :
MM. Allain Yann, Astier Laurent, Blanchet Jean-Luc, Bornand Jérémy, Collomb Pascal, Koumanvo Stefan, Morin Sébastien, Silvestre Marcel, Tardy Lionel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Véronique Gensac est élue secrétaire de séance

Finances

1. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les communes de 3500 habitants et plus.
Ce débat est une formalité substantielle et indispensable, Le cas échéant, la collectivité ne pourrait pas voter son budget.
Monsieur le maire donne la parole à Matthieu Charnay, de l'agence alpine des territoires, afin qu'il présente les documents d'orientation budgétaire de la commune pour les budgets général, de l'eau et de l'assainissement.
Monsieur Matthieu Charnay débute sa présentation par le bilan 2018 du budget général. Concernant les recettes, il annonce que la commune a perçu un gain supplémentaire de 600 000 euros suite à son classement en station de tourisme en 2018. Les recettes fiscales sont de 10 000 040 euros. Monsieur Matthieu Charnay ajoute que 2018 est une année record en terme de recettes, soit 20 200 000 euros.
Pour les dépenses, la commune est à 15 700 000 euros pour 2018. Monsieur Matthieu Charnay explique que l'augmentation des charges de fonctionnement est principalement due aux charges liées au fort enneigement de la saison hivernale 2017-2018, aux subventions en hausse et à une progression de la masse salariale, dont également les heures liées au déneigement.
Monsieur Matthieu Charnay fait remarquer que la commune a réalisé, en 2018, 13 700 000 euros de travaux (au lieu de 20 millions prévus) sans aucun recours à l'emprunt et qu'il reste 4 millions de trésorerie disponible au 31 décembre 2018 pour le budget général (6 millions pour l'ensemble des budgets).
Les équilibres financiers 2018 demeurent conformes aux objectifs fixés l'an dernier grâce à la forte progression des recettes qui a permis d'absorber ces dépenses.
Monsieur Matthieu Charnay explique qu'il conviendra de s'assurer de la pérennité de certains niveaux de charges en 2019 (déneigement notamment) car il rappelle aux élus que la commune ne bénéficiera plus de la garantie de 3 ans sur les dotations de l'État liée au passage en commune nouvelle. Ce qui entraîne dès 2019, un écrêtement sur les dotations de l'état à minima de 140 000 euros.
Monsieur Matthieu Charnay informe les élus d'une revalorisation de 2,2% des bases d'imposition (calée sur l'inflation), ce qui est une bonne nouvelle pour la commune.
Dans les mauvaises nouvelles apportée par La Loi de Finance 2019, la commune va devoir prévoir une baisse de la DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) d'environ 6 000 euros et une évolution du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) avec une hausse de 5%.
Monsieur Matthieu Charnay présente ensuite la prospective 2018- 2020 par commune déléguée et pour La Plagne Tarentaise.
Pour 2019, la commune de La Plagne Tarentaise aura une capacité de 13 700 000 euros d'investissement avec 4,5 millions d'emprunt et un EBE de 4 M d'euros.

En conclusion, monsieur Matthieu Charnay explique que la capacité de réaliser les PPI simulés de chaque commune déléguée est conditionnée au maintien d'un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) proche de 4 M.€ pour le fonctionnement en prospective. Ce niveau est nécessaire pour financer l'ensemble des travaux envisagés.

Madame Séverine Brun rappelle que la prospective financière est un outil de cadrage permettant à la collectivité de définir les orientations politiques financières du conseil municipal.
L'objectif in fine est d'optimiser les réalisations en fonctionnement et en investissement afin d'aboutir à des ratios plus favorables que ceux projetés dans la simulation qui est présentée.
Madame Séverine Brun demande si les élus ont des interrogations sur cette première partie.
Monsieur Richard Broche s'inquiète de voir que les charges de personnel augmentent chaque année.
Monsieur le maire explique ces augmentations par l'évolution des bases (+2% chaque année), et rappelle également que les conditions d'enneigement de l'hiver dernier ont été particulièrement intenses : un fort enneigement avec des chutes régulières qui impliqua une mobilisation des agents et des entreprises. Ces facteurs expliquent la hausse des charges (entreprises + masse salariale) de plus de 600 000 euros. En revanche, monsieur le maire souligne que la recette liée au classement de la station de tourisme (+ de 600 000 euros) n'est pas liée aux conditions météorologiques mais aux droits de mutation assis sur le marché de l'immobilier.
Monsieur Pierre Gonthier ajoute que l'harmonisation des salaires augmentera de très peu ces charges car l'étude réalisée pour 2019 annonce un montant de 20 000 euros.
Monsieur Richard Broche demande si la perte sur les dotations de l'Etat sera bien de 140 000 euros. Monsieur Matthieu Charnay répond que ce chiffre est une estimation car les montants seront connus à partir du mois de mai. Il ajoute que le montant maximum pourrait être de 210 000 euros mais qu'à ce stade, aucune simulation, ni aucun chiffre n'est disponible. Les services de l'Etat n'ayant fait aucun calcul. Les montants sont donc inscrits de manière à anticiper ces aléas.
Enfin, monsieur Richard Broche interroge monsieur le maire sur les possibilités de recettes foncières d'ici 2020.
Monsieur le maire explique que la collectivité a quelques projets de vente de foncier pour 2019 pour un montant d'environ 1,5 millions d'euros. En revanche, ce chiffre n'a pas été intégré au budget par mesure de prudence. Ces prévisions s'appuient donc sur des recettes à minima.
Suite à l'interrogation de monsieur Richard Broche relative au budget de l'office du tourisme, monsieur Pierre Gonthier répond qu'il souhaiterait que les montants perçus suite au classement touristique de la station soient réinjectés dans le tourisme. Il indique que des investissements importants ont été réalisés et que les futurs budgets devraient subir uniquement l'augmentation de l'évolution de la masse salariale annuelle (+ 2%). Madame Isabelle Girod Gedda demande si le souhait d'investir une partie des droits de mutation provenant du classement de la station dans le tourisme a été acté en commission finances. Monsieur Pierre Gonthier répond que cette proposition est un souhait car il lui semble opportun que ce montant soit dédié en partie au tourisme et par conséquent à l'office du tourisme. Monsieur le maire rappelle que le nouvel office du tourisme de Plagne Centre a été financé par le budget communal donc indirectement par les droits de mutation.
Monsieur Joël Ougier Simonin s'inquiète de la possibilité, d'avoir recours, dans un avenir proche, à l'augmentation des impôts locaux.
Monsieur le maire rappelle que la prospective présentée, et qui a été volontairement lissée jusqu'en 2026, notamment en raison de l'impact de la fin de l'emprunt Créolies, n'intègre absolument pas de hausse fiscale, ce qui était et reste une volonté politique forte du conseil actuel. Il ne peut cependant garantir ce qui pourra se passer après 2020 et ne peut donc pas répondre à monsieur Joël Ougier Simonin sur cette question fiscale.
Lors de la création de la commune nouvelle, madame Maryse Buthod rappelle que le gel des dotations de l'Etat annonçait un gain de 671 000 euros pour la commune.
Elle demande si ce chiffre a été vérifié. Monsieur Matthieu Charnay confirme que le montant sera communiqué au conseil.
Monsieur Anthony Favre fait remarquer que le document présenté ce soir ne correspond pas à celui de la commission de finances du 21 janvier, notamment la ligne budgétaire relative aux emprunts.
Monsieur Matthieu Charnay explique que l'enveloppe des investissements a évolué et par conséquent les emprunts ont dû être adaptés.
Monsieur Anthony Favre demande que les documents budgétaires des commissions finances soient automatiquement envoyés aux élus afin qu'ils puissent travailler au mieux sur le budget.
Madame Séverine Brun rappelle que le document prospectif est un outil de travail, susceptible d'évolution. Le document présenté en conseil était en pièces jointes envoyé à tout le conseil municipal, qui dispose donc du même niveau d'information.
Suite à l'interrogation de monsieur Richard Broche sur le devenir de la taxe d'habitation, monsieur Matthieu Charnay confirme que celle-ci va être supprimée. L'Etat envisage de la remplacer par d'autres recettes : taxe foncière actuellement versée au Département, versement d'une partie de la TVA, ou de la CSG. Pour le moment, ces propositions ne sont pas actées.
Au vu des baisses de recettes annoncées, monsieur Richard Broche craint pour l'avenir des collectivités.
Monsieur Richard Broche souhaite que les élus restent vigilants sur les demandes de l'office du tourisme car le budget du syndicat intercommunal de La Grande Plagne va également voir ses recettes baisser. Les communes ne pourront pas tout assumer.
Monsieur Richard Broche demande la raison pour laquelle le budget n'est plus ventilé par commune historique. Est ce que ce choix serait motivé par le fait que la commune historique de Macot La Plagne ne dégage pas de résultat cette année ?
Monsieur le maire rappelle qu'un Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) a été demandé à chaque commune déléguée dès la création de la commune nouvelle afin de cadrer au mieux les investissements et que ces PPI ont été respectés. Il ajoute que la commune historique de Macot La Plagne peut difficilement dégager un résultat après avoir investi plus de 13 Millions d'euros.
Monsieur le maire indique qu'il est surtout important de continuer à investir, surtout pour une commune touristique. Plus la commune investira, plus elle aura des capacités à avancer et à évoluer.
Monsieur Richard Broche entend bien les propos de monsieur le maire mais il rappelle que la période jusqu'en 2026 (fin de l'emprunt Créolies) va être très compliquée. La collectivité va devoir rester vigilante sur ses futurs investissements.

Monsieur le maire est d'accord avec monsieur Richard Broche sur le fait que la collectivité doit rester prudente. En revanche, une collectivité se gère, aujourd'hui, comme une entreprise et il est important de trouver des solutions pour réaliser des recettes (taxe de séjour, classement station touristique, classement des meublés...) et ne pas attendre uniquement les dotations de l'Etat.
Monsieur Roland Richermoz souhaiterait des informations sur l'augmentation de la masse salariale en dehors des heures supplémentaires dues au fort enneigement de l'hiver dernier.
Monsieur le maire explique cette augmentation également par l'évolution du point d'indice (répercussion non négligeable sur le budget). Il rappelle également que les élus sont de plus en plus exigeants et cela entraîne automatiquement un coût, de surcroît avec la création de nouveaux services.
Monsieur Joël Ougier Simonin demande un comparatif des effectifs avant et après la création de La Plagne Tarentaise.
Monsieur Pierre Gonthier prend acte de la demande de monsieur Joël Ougier Simonin et assure que ce comparatif lui sera fourni.
Monsieur Didier Anxionnaz s'interroge sur les chiffres annoncés pour la commune déléguée de Bellentre. Monsieur le maire répond que ces chiffres ont été fournis par les élus de la commune déléguée de Bellentre.
Madame Séverine Brun insiste sur le fait que les Plans Pluriannuels d'investissement ont été élaborés avec les chiffres donnés par les élus des communes déléguées. En aucun cas, ces chiffres n'ont été modifiés par la commission finances.
Monsieur Daniel Renaud s'interroge sur le projet de la déviation de Macot, d'un coût de 10 millions d'euros. Il s'inquiète de l'avenir si ce projet devait être voté.
Monsieur le maire explique que les études pour ce projet seront menées à terme sous ce mandat, mais que la décision finale sera prise par les prochains élus.
Monsieur Richard Broche évoque de nouveau la faible capacité d'investissement de la collectivité dans les années à venir, et craint ainsi que les futurs élus soient obligés d'augmenter les taux d'imposition ou de recourir à l'emprunt pour financer les projets.
Monsieur Matthieu Charnay souhaite ajouter que la commune de La Plagne Tarentaise est une des communes qui se porte le mieux financièrement sur le territoire. La commune de La Plagne Tarentaise a une santé et une assise financière extrêmement saines. Même si celle-ci devait emprunter, cela ne mettrait pas sa santé financière en danger puisqu'elle resterait dans la moyenne nationale de 5,4 ans (capacité de désendettement totale en 5,4 ans).
Monsieur Anthony Tresallet revient sur les chiffres de la commune déléguée de Bellentre qui ne correspondent pas au documents de travail des élus.
Madame Géraldine Favre, directrice générale des services, explique que monsieur Roger Poussin a demandé qu'une enveloppe de 3,5 millions soit inscrite au budget et que les élus de la commune déléguée de Bellentre devaient retravailler les lignes budgétaires, en actant cette enveloppe, conformément à la prospective initiale votée en février 2017.

Monsieur Matthieu Charnay présente ensuite le rapport d'orientation budgétaire relatif à la régie Eau et Assainissement. Puis, il demande si les élus ont des questions.
Monsieur Richard Broche demande si les travaux envisagés sur le réseau sont obligatoires ?
Monsieur Gérard Montillet répond qu'une majorité de ces travaux vont devoir être réalisés dans le cadre du schéma directeur.
Monsieur Richard Broche craint que l'augmentation des tarifs envisagée dans le scénario présenté soit inévitable. Monsieur le maire répond que cette augmentation n'est pas obligatoire, qu'elle dépendra des choix stratégiques et politiques des futurs élus. Monsieur le maire fait remarquer que le tarif de l'eau potable de 0,50 centimes/m3 à Macot est incohérent par rapport au contexte économique et que cela ne permet pas d'amortir le coût du service. Monsieur Richard Broche convient que ce tarif va devoir évoluer pour financer les investissements.

Monsieur le maire explique que le Préfet souhaite que les conseils municipaux actent que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Monsieur le maire demande donc aux élus de passer au vote.
Monsieur Anthony Favre fait part de son inquiétude vis à vis des chiffres d'endettement annoncées dans les documents présentés et ne souhaite pas voter le débat d'orientation budgétaire tel qu'il est présenté. Il voudrait que les élus retravaillent ce budget lors de la commission finances.
Madame Séverine Brun estime que le recours à l'emprunt est une décision purement politique et que cette discussion devrait avoir lieu entre maires délégués.
Monsieur le maire rappelle que la création de la commune nouvelle a permis de réaliser le classement de la station ainsi que des économies grâce à la garantie de 3 ans sur les dotations de l'État. La décision de créer une commune nouvelle a été prise à l'unanimité donc il ne comprend pas, aujourd'hui, la réaction de certains élus.
Au vu du contexte économique difficile à venir, monsieur le maire estime qu'il est important que les élus travaillent ensemble pour faire avancer et continuer à dynamiser la commune et non les uns contre les autres. Monsieur le maire rappelle que la commune historique de Macot La Plagne pèse 74% du budget et qu'elle prend en charge une bonne partie du budget de fonctionnement de la commune nouvelle, et notamment les nouveaux services proposés aux autres communes déléguées.
Monsieur Anthony Favre fait remarquer que la trésorerie globale de La Plagne Tarentaise permettait le non-recours à l'emprunt. En effet, La Plagne Tarentaise attendrait un ratio annuité/EBE de 58% en 2021, alors que la commune déléguée de Macot La Plagne aurait atteint un taux de 80% si elle était restée seule.
Monsieur Anthony Favre souhaiterait donc que les élus travaillent ensemble sur des choix stratégiques qui permettent de conserver la capacité d'investissement.
Monsieur le maire rappelle que le Plan Pluriannuel d'investissement de Macot La Plagne annonçait déjà ce scénario en 2016. Monsieur René Luiset trouve que les documents présentés sont tout à fait corrects et correspondent à la réalité, de plus Macot La Plagne avait déjà son Plan Pluriannuel avant la fusion, il ne comprend donc pas pourquoi le conseil municipal irait contre aujoud'hui.
Monsieur Pierre Gonthier estime que la décision de l'avenir de La Plagne Tarentaise est stratégique et doit être prise en commun. Il est donc important que les élus se réunissent une nouvelle fois pour travailler de nouveau sur ce budget avant de voter.
Madame Séverine Brun s'interroge sur les conséquences du report de cette délibération.
Madame Géraldine Favre, directrice générale des services, explique que cette délibération n'a aucune portée juridique mais acte juste la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire et permet le vote du budget dans un délai de deux mois, avant le 31 mars. Elle propose aux élus de voter la délibération en actant que les lignes budgétaires doivent être améliorées et de travailler le budget en ce sens.

Monsieur Anthony Favre propose que le vote soit réalisé à bulletin secret. Monsieur le maire demande si le conseil municipal souhaite voter à bulletin secret.
La majorité ne souhaite pas voter à bulletin secret.
Le conseil municipal acte la bonne tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour le vote des BP 2019, et ce pour :
- le Budget Général de La Plagne Tarentaise
- les Budgets Eau et Assainissement
- le budget parkings
- le budget des cinémas
- le budget annexe des biens du revers
- le budget annexe du lotissement de Montchavin
- le budget annexe de la régie de transport public de La Plagne Tarentaise

(Votants : 43, pour : 28, contre : 15, Anthony Favre, Didier Anxionnaz, Maryse Buthod, Francis Dancre, Sylvie Emprin, Valérie Ferrari, Isabelle Girod-Gedda, Emmanuel Girond, Marie-Suzanne Groetzinger, Patricia Marchand-Maillet, Roger Poussin, Roland Richermoz (+pouvoir Roger Poussin), Anthony Tresallet, Richard Broche, Joël Ougier Simonin)

2. Fermeture de l'établissement « lotissement Bonconseil »

Monsieur Didier Anxionnaz rappelle les projets de lotissements à Bonconseil et à Montchavin sur la commune déléguée de Bellentre.
Concernant le projet de Bonconseil, les études de faisabilité et d'analyse des sols lancées depuis 2017 ont malheureusement conclu à une impossibilité de réaliser un lotissement.
Il convient donc de clore le budget annexe «lotissement de Bonconseil» créé par délibération n° 2018-106 du 09 avril 2018 et de constater ces frais au budget général de La Plagne Tarentaise. Le total des frais engagés (71 000 euros) sera donc réintégré en charge de fonctionnement au budget général.
Le conseil municipal décide d'approuver la clôture du budget annexe «lotissement de Bonconseil». (Votants : 43, pour : 43)

3. Tarifs des locations des emprises sur le domaine public – saison hivernale - Commune déléguée de Macot-la-Plagne

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que certains commerces et restaurants peuvent être amenés à utiliser une partie du domaine public de la commune dans le cadre de leur exploitation. Ces occupations donnent lieu à la signature d'autorisations d'occupation du domaine public.
Monsieur le maire rappelle que les tarifs sont révisés chaque année suivant l'indice INSEE du coût de la construction du 1er trimestre de l'année.
Le tarif voté pour la saison hivernale 2017/2018 était de 64,96 € le m² (tarif de référence). La révision pour la saison hivernale 2018/2019 est donc calculée à partir de l'indice INSEE du 1er trimestre 2018 par rapport au 1er trimestre 2017. Le tarif révisé s'élève ainsi à 65,79 €/m² pour la saison hivernale 2018/2019.
Le conseil municipal fixe le tarif des locations des emprises sur le domaine public à 65,79 €/m² pour la saison hivernale 2018-2019. (Votants : 43, pour : 43)

Ressources humaines

4. Transformation de 2 postes d'agent de maitrise en 2 postes d'agent de maitrise principal – avancement de grade

Dans le cadre de la procédure d'avancement de grade, de promotion interne ou de changement de filière par intégration directe, monsieur Pierre Gonthier propose la transformation de deux postes d'agent de maîtrise en deux postes d'agent de maîtrise principal.
Le conseil municipal approuve la transformation de deux postes d'agent de maîtrise en deux postes d'agent de maîtrise principal. (Votants : 43, pour : 43) (Votants : 43, pour : 43)

5. Transformation de deux postes d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2è classe dans le cadre d'un avancement de grade

Dans le cadre de la procédure d'avancement de grade, de promotion interne ou de changement de filière par intégration directe, Monsieur Pierre Gonthier propose la transformation de deux postes d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2e classe.
Le conseil municipal approuve la transformation de deux postes d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2e classe (Votants : 43, pour : 43)

6. Autorisation au maire à signer une convention pour l'accueil d'un stagiaire avec le CNED

Monsieur Pierre Gonthier présente la demande d'une étudiante au CNED en formation de BTS diététique pour réaliser un stage à la cuisine centrale de Plagne Centre du 4 mars au 8 avril 2019 inclus.
Il explique que les objectifs principaux du stage sont :
- Connaitre et comprendre l'organisation et le fonctionnement d'un service de restauration collective et observer l'application de la législation sur le terrain ;
- Etudier la place et le rôle d'un diététicien dans un établissement ;
- Observer et étudier des situations concrètes.

Monsieur Pierre Gonthier ajoute que la commission RH du 07 janvier a donné son accord et qu'il convient donc de signer une convention avec le CNED.
Il précise que la commission RH a proposé le versement d'une gratification pour ce stage d'un montant de 40 euros nets par semaine.
Cette gratification sera versée à la fin du stage, sous réserve du bon déroulement du stage.
Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec le CNED et accepte le versement d'une gratification d'un montant de 40 euros nets par semaine de stage effectuée. (Votants : 43, pour : 43)

7. Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe en un poste d'adjoint administratif

Monsieur Pierre Gonthier rappelle qu'un agent du service Ressources Humaines a fait valoir ses droits à la retraite et qu'afin de pouvoir embaucher la candidate retenue sur ce poste, une modification de poste au tableau des emplois est nécessaire.

La modification du poste est donc proposée comme suit :
- Au 1er mars 2019 suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Le conseil municipal approuve la modification du poste comme énoncé ci-dessus. (Votants : 43, pour : 43)

8. Demande d'attribution d'une indemnité au receveur

Monsieur le maire explique que la comptable du trésor chargée des fonctions de receveur municipal a sollicité, comme les années passées, la commune pour l'attribution et le versement d'une indemnité de conseil.
Il résulte de l'arrêté du 16 décembre 1983 qu' « outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics prévues aux articles 14 et 16 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal ou de receveur d'un établissement public local sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité d'une indemnité dite «indemnité de conseil».
Cette indemnité est calculée tous les ans en fonction de la moyenne des dépenses des trois derniers exercices et d'un taux par tranche de dépenses. Le taux peut être modulé en fonction du niveau de conseil.
Il demande donc l'autorisation aux élus de verser l'indemnité de conseil au receveur pour l'exercice 2018 au taux maximum de 100%, soit un montant de 3 103.06€ net, versé en 2019.
Monsieur Richard Broche ne trouve pas normal que les communes soient obligés de verser une indemnité à des fonctionnaires déjà payés par l'Etat.
Le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil au receveur pour l'exercice 2018 au taux maximum de 100%, soit un montant de 3 103.06€ net. (Votants : 43, pour : 27, contres : 14, Alain Ollinet, Emmanuel Girond, Isabelle Girod Gedda, Patricia Marchand Maillet, Didier Anxionnaz, Richard Broche, Sylvie Emprun, Daniel Renaud, Corine Michelas, Valérie Ferrari, Joël Ougier Simonin, Francis Dancre, Martine Hoën, Daniel Servajean, abstentions : 2, René Luiset, Christian Cleyrat)

Travaux- Marchés publics

9. Demande de subventions pour le chalet du Carroley

Madame Maryse Buthod explique qu'un projet de rénovation du chalet du Carroley sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre est en cours d'élaboration. Ce chalet loué, ainsi que l'alpage attenant au Groupement Pastoral du Carroley, sert à abriter depuis quelques années les bergers pour être au plus proche du troupeau suite à l'apparition de la prédation des loups.
L'ensemble de ces travaux est estimé à 24 000,00 € HT
Ce projet peut être subventionné dans le cadre du Plan Pastoral 2016-2021 Tarentaise-Vanoise au titre de l'amélioration des conditions de vie et de travail.
Elle propose ainsi de solliciter le Conseil Régional pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les travaux.
Le conseil municipal décide de solliciter le Conseil Régional pour obtenir une aide la plus élevée possible dans le cadre du projet de rénovation du chalet du Carroley situé sur la commune déléguée de Bellentre. (Votants : 43, pour : 43)

10. Demande de subventions pour le chalet de Bellecôte

Madame Maryse Buthod explique qu'un projet de rénovation du chalet de Bellecôte sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre est en cours d'élaboration. Ce chalet loué sert à abriter depuis quelques années les bergers pour être au plus proche du troupeau suite à l'apparition de la prédation des loups.
L'ensemble de ces travaux est estimé à 90 000,00 € HT
Ce projet peut être subventionné dans le cadre du Plan Pastoral 2016-2021 Tarentaise-Vanoise au titre de l'amélioration des conditions de vie et de travail.
Elle propose donc de solliciter le Conseil Régional pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les travaux.
Le conseil municipal décide de solliciter le Conseil Régional pour obtenir une aide la plus élevée possible dans le cadre du projet de rénovation du chalet de Bellecôte situé sur la commune déléguée de Bellentre. (Votants : 43, pour : 43)

11. Demande de subventions pour la fromagerie de Plagne Villages

Monsieur Patrice Merel présente le projet d'extension de la fromagerie de Plagne Villages sur le territoire de la commune déléguée de Macot La Plagne en cours d'élaboration. Cette fromagerie louée sert à abriter le personnel du groupement pastoral et à la fabrication du fromage.
Ces travaux comprennent :
- La création d'un couloir de visite (pour séparer les visites de la fabrication), travaux estimés à 113 100,00 € HT
- La création d'un bâtiment de stockage, travaux estimés à 123 200,00 €HT
- L'aménagement d'un logement du personnel dans les combles, travaux estimés à 101 500,00 € HT

Ce projet peut être subventionné dans le cadre du « Plan Pastoral 2016-2021 Tarentaise-Vanoise » au titre de l'amélioration des conditions de vie et de travail et de la valorisation du savoir-faire local.
Monsieur Patrice Merel propose de solliciter le Conseil Régional pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les travaux.
Monsieur Joël Ougier Simonin s'interroge sur le financement de cette rénovation. Monsieur Patrice Merel répond que ces travaux devraient être financés par les subventions, la collectivité et le groupement pastoral.
Monsieur Joël Ougier Simonin estime que ce n'est pas à la commune de La Plagne Tarentaise de supporter financièrement la totalité des travaux sachant qu'une partie des adhérents du groupement pastoral qui bénéficie de cette fruitière ne fait pas partie de la commune.
Monsieur Patrice Merel confirme que le groupement pastoral a bien prévu de participer financièrement aux travaux.
Le conseil municipal décide de solliciter le Conseil Régional pour obtenir une aide la plus élevée possible dans le cadre du projet d'extension de la fromagerie de Plagne Villages située sur la commune déléguée de Macot La Plagne. (Votants : 43, pour : 43)

12. – Demande de subvention pour le projet d'extension du chalet du Plan du Haut - Commune déléguée de La Côte d'Aime

Monsieur René Luiset présente le projet d'extension du chalet du Plan d'En Haut sur le territoire de la commune déléguée de La Côte d'Aime en cours d'élaboration. Ce chalet loué, ainsi que l'alpage attenant au Groupement Pastoral du Mont Rosset, sert à abriter les bergers et à la fabrication du fromage.
L'ensemble de ces travaux est estimé à 116 100,00 € HT
Les travaux consistent à la rénovation de la pièce principale et à la création de deux chambres avec toilettes.
Ce projet peut être subventionné dans le cadre du Plan Pastoral 2016-2021 Tarentaise-Vanoise au titre de l'amélioration des conditions de vie et de travail.
Monsieur René Luiset propose de solliciter le Conseil Régional pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les travaux.
Le conseil municipal décide de solliciter le Conseil Régional pour obtenir une aide la plus élevée possible dans le cadre du projet d'extension du chalet du Plan d'En Haut sur le territoire de la commune déléguée de La Côte d'Aime. (Votants : 43, pour : 43)

Urbanisme

13. Acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître – commune déléguée de Valezan

Monsieur Pierre Gonthier présente différentes parcelles situées sur la commune déléguée de Valezan qui appartiendraient à un administré, décédé en 1921 et n'ayant aucun successeur connu.
Monsieur Pierre Gonthier rappelle au conseil municipal la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et notamment leurs modalités d'attribution à la commune. Il explique que ce bien immobilier revient de plein droit à la commune de La Plagne Tarentaise, à titre gratuit. A titre d'information, France Domaine, en 2010, avait évalué la valeur vénale de ce compte de propriété à 600,00 €.
Monsieur Pierre Gonthier rappelle que la procédure d'acquisition par une commune d'un bien présumé sans maître n'interdit pas au véritable propriétaire de revendiquer la propriété de son immeuble afin d'en obtenir sa restitution. Néanmoins, la restitution sera subordonnée au paiement par le propriétaire (ou ses ayants-droit) du montant des charges qu'ils ont éludées, ainsi que du montant des dépenses nécessaires à la conservation du bien engagées par la commune.
Par exception, l'ancien propriétaire ne pourra plus exiger la restitution de son bien s'il celui-ci a été vendu ou bien aménagé, notamment à des fins d'intérêt général. Il bénéficiera alors d'une indemnité égale à la valeur de l'immeuble.
Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ces biens vacants et sans maître. (Votants : 43, pour : 43)

14. Déclassement du domaine public puis vente de terrain – Commune déléguée de Bellentre

Monsieur Anthony Tresallet, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.
Monsieur Roland Richermoz rappelle qu'un propriétaire d'un bâtiment construit sur la parcelle cadastrée 038 section B n°1924, sollicite la commune afin d'acquérir une partie du domaine public devant sa parcelle. Les parties se sont mises d'accord pour une vente des 27 m² empiétant sur domaine public au prix de 1€/m² soit 27 €.
Dans ce cadre, monsieur Roland Richermoz explique qu'il convient de désaffecter et de déclasser 27m² du domaine public en vue de son aliénation au profit de l'unique riverain de la partie déclassée et d'acter la cession.
Le conseil municipal prononce la désaffection et le déclassement du domaine public d'une partie du terrain, pour une surface de 27m², située devant la parcelle cadastrée 038 section B n°1924, et approuve la cession par la Commune au prix de 1 € / m² soit 27€ de la partie déclassée. (Votants : 42, pour : 42)

Monsieur Anthony Tresallet réintègre la séance.

15. Acquisition de l'emprise nécessaire au projet d'aménagement d'une station de pompage d'eaux usées sur la commune déléguée de la Côte d'Aime : parcelle cadastrée 093 section ZM n° 261

Dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux humides et plus particulièrement de l'installation d'une station de relevage d'eaux usées sur la commune déléguée de la Côte d'Aime, monsieur Daniel Renaud explique que la commune souhaite acquérir l'emprise nécessaire au projet. Il convient donc d'acter l'acquisition de la parcelle cadastrée 093 section ZM n° 261 sise au hameau des Moulins d'une surface de 51 m² au prix de 10.00 €/m² toutes indemnités comprises.
Le conseil municipal approuve l'acquisition par la commune, au prix de 10.00 €/m², toutes indemnités comprises, de la parcelle cadastrée 093 section ZM n° 261 situe au hameau des Moulins sur la commune déléguée de La Côte d'Aime. (Votants 43, pour : 43)

Questions diverses

Information dans le cadre des délégations du maire : Liste des Baux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui a été accordée au maire lors de la séance du 7 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte de la liste des baux signés.

La Plagne

La Maison du Patrimoine
Plagne Centre

Jérémy, agent chargé du patrimoine historique et culturel, vous propose une visite guidée et gratuite de la maison du patrimoine de Plagne Centre tous les mercredis à 10h00 jusqu'à la fin de saison.

Championnat de France de Bob et Skeleton
Dimanche 17 mars

Piste de bobsleigh de la Plagne
14h30 à 16h00
Avec l'équipe de France

Course des diables bleus
Samedi 23 mars

La Plagne Montchavin Les coches
course du Rando Challenge
Course avec 2 parcours proposés (450m D+ ou 1000m D+) à Montchavin-la Plagne
Départ et arrivée : aux Coches, à partir à 9h
Inscription : 15€ /pers. hors assurances 2€90 ou 20€ / binôme hors assurances 2€90 avec collation en amont du départ et un repas chaud à l'arrivée compris
Inscription auprès de la maison du tourisme au 04.79.07.82.82

Rando by night
Mercredi 27 mars

Plagne Centre - Montée des Verdons
course du Rando Challenge - Finale
Montée sèche nocturne de 500m D+ à Plagne Centre
Départ : front de neige de Plagne Centre, à 18h30
Arrivée : en haut du télésiège des Verdons Sud avec un buffet sur place.
Inscription : de 7 à 10 euros

Super Slalom
Samedi 30 mars

Après le succès des 2 premières éditions, le slalom XXL le plus long du monde reprend du service !
Une journée hors normes où toutes les folies sont possibles !

Sublicimes
Du 10 au 18 avril 2019

5 sommets, 5 sensations, 5 sens !
La Plagne
Estampillé « Printemps du ski », cet événement idéal pour les familles offre aux (non)skieurs la possibilité de profiter du domaine skiable via des pauses surprenantes et décalées sur 5 sommets entre 1970 et 2700 mètres. Cette année, les 5 sens seront explorés !
Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous. Accès libre via les pistes bleues, 4 sommets sont accessibles aux piétons

Service national

Tous les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans révolu sdoivent se faire recenser pour la Journée défense à la mairie de leur domicile.
L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Elections

A l'approche des élections européennes en mai 2019, les modalités de gestion des listes électorales évoluent au 1er janvier 2019.
A partir de cette date, les électeurs pourront :
- **s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente,** actuellement. Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, **les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.**

Cette évolution est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Reconnaissance

Dès le 1er mars 2019, pour reconnaître un enfant, toute personne devra produire un document officiel d'identité et une justificatif de moins de 3 mois (art 55 de la loi n°2018-778 du 10 septembre 2018).

Réserve communale securite civile

La commune de la Plagne Tarentaise étudie la possibilité de créer sa réserve communale de sécurité civile. Pour cela elle a besoin de vous !
Si vous êtes secouriste en équipe (pompier, pisteur, ambulancier, etc…) ou dans le domaine médical (médecin, infirmier, etc…) mais aussi bricoleur, retraité ou si vous avez un sens aigu pour l'accueil et le réconfort des sinistrés, merci de bien vouloir vous faire recenser auprès des mairies déléguées ou par retour de mail à securite@laplagnetarentaise.fr

A la bibliothèque de Macot

Jusqu'à mi-avril

Exposition des oeuvres de Graff des enfants de l'école de Macot chef -lieu.

Dès ce printemps - des nouveautés

Création d'un espace BD Intergénérationnel, d'un seul coin DVD et d'un espace jeux.

Et ARRIVEE DE LA GRAINOTHEQUE : Venez déposer ou échanger des graines de fruits, de fleurs et de légumes librement.

A la bibliothèque de La Côte d'Aime

Soirée conte
Vendredi 05 avril 2019
à 20h
«Dis, Raconte moi la Danse»

Tous publics - Durée 40 min
Salle des fêtes de La Côte d'Aime

Directeur de la publication : Monsieur le maire, conception et illustration : service communication, les services de la mairie,
Imprimé par nos soins en 400 exemplaires, Crédits photos : La Plagne Tarentaise,